

12849/24

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 14 novembre 2025

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 14 novembre 2025

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Décision du Conseil relative à une mesure d'assistance au titre de la facilité
européenne pour la paix afin de renforcer les capacités des forces armées tchadiennes**

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes